



Communiqué de presse

*Le 28 décembre 2007*

## **Auchan France et Atac/Simply Market arrêtent la commercialisation du thon rouge dans leurs magasins**

**En raison des graves menaces de disparition qui pèsent sur le thon rouge (thunnus thynnus), la poissonnerie Auchan a pris la décision d'arrêter toute commercialisation de ce poisson. Cette décision s'applique dès aujourd'hui dans l'ensemble des 121 hypermarchés Auchan en France ainsi que dans l'ensemble des supermarchés Atac / Simply Market du Groupe Auchan en France.**

**Ces enseignes seront les premières en France à prendre cette mesure qui sera maintenue jusqu'à l'éventuelle mise en place d'une pêche durable ne menaçant pas la survie de l'espèce.**

Depuis des centaines d'années, le thon rouge est un poisson emblématique de la Méditerranée. Mais la pérennité de l'espèce est menacée par les pratiques de pêche actuelles. En effet, alors que les scientifiques s'accordent sur un plafond de captures ne devant pas excéder 15 000 tonnes en Méditerranée, la CICTA (commission internationale chargée de gérer les stocks de thon dans l'Atlantique et en Méditerranée), a fixé un quota de pêche de 29500 tonnes pour 2008. De plus, chaque année, les captures excèdent largement les quotas fixés !...

C'est pour répondre à cette situation d'urgence, que le Groupe Auchan, un des acteurs majeurs de la poissonnerie en France avec 13,8 % de parts de marché (11,7% pour les hypers et 2,1% pour les supers) et 40 000 tonnes commercialisées chaque année\*, a décidé d'arrêter totalement la commercialisation de cette espèce. Cette mesure ne pénalise pas les consommateurs : les amateurs de thon peuvent reporter leurs achats sur trois autres espèces non menacées et d'excellente qualité : le thon blanc (thunnus alalunga) et les thons de couleur rouge que sont l'albacore (thunnus albacares) et le thon obèse (thunnus obesus).

De plus, afin de sensibiliser ses clients à ce thème important, courant janvier cette décision fera l'objet d'un balisage spécifique en magasin et sera présentée dans des brochures explicatives distribuées dans les hypermarchés Auchan et les supermarchés Atac / Simply Market.

Cette mesure s'inscrit dans la politique menée par la poissonnerie Auchan pour un commerce durable du poisson. La volonté de l'entreprise est de permettre à la totalité de ses clients d'accéder durablement aux bienfaits de la ressource halieutique, tant en qualité qu'en disponibilité et en prix.

Cette volonté s'était concrétisée en juin 2006 par 7 engagements concrets :

- proposer certaines espèces (sole, turbot, barbus, plie, limande sole et limande franche...) avec une taille supérieure à la réglementation européenne afin d'atteindre, voire dépasser celle nécessaire à la reproduction,
- ne plus commercialiser de bar sauvage capturé pendant les périodes de reproduction (de décembre à mars),
- s'engager pour des produits "filières" truite et saumon de très haute qualité, apportant des garanties en termes de nutrition, de sécurité alimentaire, de respect de l'animal et de l'environnement,

\* Source : TNS World Panel 2005 - distribution tous circuits

- encourager la consommation des productions durables, par exemple des huîtres et moules majoritairement produites sur les côtes françaises, dans le respect des traditions et du milieu marin,
- promouvoir de nouvelles espèces à faible empreinte écologique, par exemple le tilapia originaire du Brésil qui garantit également une juste rémunération aux producteurs,
- communiquer de façon pédagogique auprès des clients afin de les inciter à consommer plus “durable”,
- ne vendre que du poisson frais à l'étal pour garantir la qualité optimale aux consommateurs.

\*\*\*

Contact presse :

François Cathalifaud  
T : 01 58 65 08 10 – [fcathalifaud@auchan.fr](mailto:fcathalifaud@auchan.fr)  
Olivia Rasson-Dupont  
T : 03 20 81 69 06 – [odupont@auchan.fr](mailto:odupont@auchan.fr)